

SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE

Compte rendu du Comité Syndical du

08 juillet 2022

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 08 JUILLET 2022

Convocations adressées le : Vendredi 1^{er} juillet 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 05

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01

Nombre de pouvoirs attribués : 03

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 09

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfried SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD; Michel GILLOT;
Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Gérard SERER.

Suppléants sans voix délibérative :

Néant

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS; Christophe BOULANGER pour
Armelle GALLOT-LAVALLEE; Michel GILLOT pour Emmanuel FRANCOIS.

Absents excusés :

Stéphane HOUQUES; Sébastien MARAIS ; Christian GATARD ; Nathalie
SAVATON ; Brigitte PINEAU ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Ludovic
BOURDIN ; Emmanuel FRANCOIS.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD.

Le Comité Syndical débute ses travaux à 09h40.

Les délégués ayant voix délibérative suivants étaient présents en début de séance :

Wilfried SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD; Michel GILLOT; Franck MAZET; Gérard SERER.

Le quorum est donc atteint.

❖ **ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 JUIN 2022**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, a présenté le compte rendu du Comité Syndical du 16 juin 2022 et l'a soumis à l'approbation des délégués.

Le Comité Syndical a adopté à l'unanimité.

❖ **TRANSPORTS SCOLAIRES - CONVENTIONS DE DELEGATION DE COMPETENCES POUR L'ORGANISATION DES TRANSPORTS SCOLAIRES ENTRE LE SMT, LE CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE ET LES COMMUNES DE PARÇAY-MESLAY, ROCHECORBON, VERNOU-SUR-BRENNE ET VOUVRAY**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, a laissé la parole à Monsieur Franck LHERMENOT, chargé de mission Mobilité et Transport, afin de présenter aux délégués la délégation de compétences faite dans le cadre de l'organisation des transports scolaires pour la rentrée scolaire 2022.

La présente délibération a pour objet d'établir les conventions de délégation de compétence du Syndicat des Mobilités de Touraine avec la Région Centre Val de Loire et les communes de Parçay-Meslay, Rochecorbon, Vernou-sur-Brenne et Vouvray, pour la mise en œuvre et le fonctionnement du transport scolaire.

Les conventions fixent la répartition des missions entre les partenaires précités, pour assurer le transport scolaire local vers des écoles et collège de Vouvray à la rentrée de septembre 2022. Il est convenu une stabilité du niveau service et de la tarification, dans un objectif de continuité du service public proposé aux familles.

Il est ainsi décidé que :

- La Région :

- permet aux élèves de continuer de déposer une demande de transport scolaire 2022-2023 sur sa plateforme d'inscription « Pégase »,
- met à disposition de chaque Commune et du SMT un accès internet à son application « Pégase »,
- conçoit et fournit aux élèves les cartes ou les chargements d'abonnement pour les renouvellements,
- met à disposition son système billettique embarqué pour la validation des titres à chaque trajet,
- conserve la gestion du marché de transport scolaire pour la réalisation du service,
- maintient son règlement de transport sur les circuits concernés,
- met à disposition son système d'alerte par sms et courriels,
- assure la formation des agents municipaux sur les différents outils qu'elle propose.

- Chaque commune :

- instruit les demandes de transport scolaire pour les élèves domiciliés sur son périmètre via l'outil régional,
- informe les familles de l'attribution de l'abonnement pour l'inscription et le titre de transport,
- assure la relation courante avec les familles et élèves durant l'année scolaire (discipline, objets trouvés, etc.),
- perçoit auprès des familles le montant forfaitaire des frais de dossier à hauteur de 25€/élève, plafonné à 50€/famille,
- instruit les modifications de service (travaux, déviation...) sur son périmètre, ainsi que les demandes de modification d'usagers en lien avec le Syndicat des Mobilités de Touraine.

En complément, la Commune de Vouvray assure la relation courante avec l'entreprise de transport réalisant les circuits et établit un relevé mensuel des incidents (retards, services non-réalisés, etc.).

- Le Syndicat des Mobilités de Touraine :
 - assure le suivi et le contrôle de la délégation ainsi que du service fait,
 - assure la gestion des points d'arrêt sur le terrain (équipement, aménagement),
 - assiste techniquement les Communes et assure l'interface avec la Région.

Ce conventionnement est tripartite entre le Syndicat des Mobilités de Touraine, la Région et les communes de Parçay-Meslay, Rochecorbon, Vernou-sur-Brenne et Vouvray. Il est conclu pour une durée d'1 an, correspondant à l'année scolaire 2022-2023.

Il a été proposé au Comité syndical :

- d'approuver les conventions entre le Syndicat des Mobilités de Touraine, le Conseil régional Centre Val de Loire et les communes de Parçay-Meslay, Rochecorbon, Vernou-sur-Brenne et Vouvray, portant délégation de la compétence « transports scolaires »;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions précitées et tout acte afférent à leur mise en œuvre.

Le Comité a adopté à l'unanimité.

❖ **DEMANDE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE : LIGNE 2 DE TRAMWAY VIA LE BOULEVARD JEAN ROYER**

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, a laissé la parole à Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, pour présenter le rapport relatif à la demande de Tours Métropole Val de Loire concernant la ligne 2 de Tramway via le boulevard Jean Royer.

Par délibération en date du 16 octobre 2017, le Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a adopté une décision de principe du réseau de transport en commun en site propre.

Par une deuxième **délibération, en date du 18 décembre 2017**, Tours Métropole Val de Loire a approuvé les objectifs et les modalités de la concertation publique préalable et autorisé son lancement du 18 avril au 8 juin 2018.

Par une troisième **délibération en date du 17 décembre 2018**, le Conseil Métropolitain de Tours Métropole Val de Loire a défini l'ambition et les principales caractéristiques du projet de tramway et ses composantes, à l'issue de la concertation publique préalable. Ainsi, Il a été décidé les principes suivants :

- Une deuxième ligne de tramway reliant la commune de La Riche (périphérique Ouest) à la commune de Chambray-lès-Tours (périphérique Sud-Est) et desservant le centre-ville de La Riche, l'hôpital Bretonneau, le nouveau quartier Plessis-Botanique (en cohérence avec le projet de ZAC Plessis-Botanique), le nouveau quartier Beaumont-Chauveau (en cohérence avec le projet de ZAC Beaumont-Chauveau), l'hypercentre de Tours en passant par le boulevard Béranger, le boulevard Heurteloup et la mutualisation de la Ligne A existante depuis la gare jusqu'au carrefour de Verdun, les quartiers denses du Sanitas et des Fontaines, le parc Grandmont en passant par l'avenue de Bordeaux (proximité du quartier de la Bergeonnerie) ainsi que l'hôpital Trousseau selon un « décroché » depuis l'avenue de la République, sur le foncier situé à l'Ouest de l'entrée actuelle (en interaction avec le projet de nouvel hôpital Trousseau);
- Une extension de la ligne A de tramway depuis la station « Vaucanson » via un tracé desservant le site de l'aéroport par le sud. Cette étude sera menée en partenariat avec le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement de l'Aéroport International de Tours Val de Loire (SMADAIT) ;
- Des parcs-relais notamment aux terminus de la deuxième ligne de tramway, au plus près des entrées/sorties de la route métropolitaine dite « le périphérique » ainsi qu'aux points névralgiques et jugés pertinents lors des études ;
- Des stations le long du principe de tracé de la deuxième ligne de tramway aux points névralgiques et jugés pertinents lors des études ;
- Une ligne de bus à haut niveau de service reliant le secteur de Rochepinard à l'Est au Lycée des Douets au Nord en passant par le Nord de l'avenue de Grammont ;
- La réalisation d'études complémentaires, dès 2019, pour la conception d'une ligne de tramway avec 2 branches vers Saint-Pierre-des-Corps et Saint-Cyr-sur-Loire à présenter à la concertation pour la réalisation d'un réseau de lignes de tramway ;

Lors de la conférence des maires du 20 juin 2022 et par délibération métropolitaine en date du 27 juin 2022, il a été demandé au Syndicat des Mobilités de Touraine de lancer des études complémentaires afin d'étudier la faisabilité du passage d'un tramway par le boulevard Jean Royer.

La présente délibération a pour finalités :

- **De prendre acte de la demande de Tours Métropole Val de Loire d'étudier un passage du tramway par le boulevard Jean Royer ;**
- **D'autoriser le Président du Syndicat des Mobilités de Touraine à rencontrer la ville de Tours pour mettre en place une méthodologie de**

travail et définir les études à lancer. Ces orientations seront proposées au Comité Syndical à la rentrée ;

- **De lancer dès à présent un état des lieux du secteur Royer en réalisant des levés topographiques et l'étude environnementale sur 4 saisons ;**
- **D'identifier les implications connexes et les éventuelles nouvelles demandes.**

Il a été proposé au Comité Syndical :

- De prendre acte des orientations évoquées en conférence des maires en date du 20 juin 2022 et de la demande de Tours Métropole Val de Loire d'étudier un passage du tramway par le boulevard Jean Royer (délibération de Tours Métropole Val de Loire en date du 27 juin 2022) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à rencontrer la ville de Tours pour mettre en place une méthodologie de travail et définir les études à lancer (techniques, financières, sociétales, patrimoniales, ...) ;
- De décider au titre des éléments de définition du projet de deuxième ligne de tramway et ses composantes :
 - Que soient identifiées les implications connexes et les éventuelles nouvelles demandes qui émaneraient des différents acteurs du projet afin de revenir devant le Comité Syndical pour proposer la méthode de travail ;
 - De lancer dès à présent un état des lieux du secteur Royer en réalisant des levés topographiques et l'étude environnementale sur 4 saisons.
- d'autoriser Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président :
 - A effectuer tous actes, toutes démarches et à signer tous documents et conventions afférents à la mise en œuvre et à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité a adopté à l'unanimité.

❖ INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT ET PAR DELEGATION

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, a présenté le rapport relatif aux décisions prises par le Président et par délégation.

➤ Signature des marchés listés ci-dessous :

Numéro de marché	Attributaire	Objet	Montant en € HT	Date de notification
22TR006	TRIBU AND CO	CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE	24 520	21/06/2022

➤ Signature des arrêtés listés ci-dessous :

- Arrêté 2022/05 : Arrêté portant délégation à Monsieur Christian GATARD, 2^{ème} Vice-Président délégué aux Finances, de signer les contrats d'emprunts et documents afférents
-

➤ Signature des marchés listés ci-dessous :

- Décision 2022/05 : Cession de vélos
- Décision 2022/06 : Réforme de matériel
- Décision 2022/07 : Décision portant annulation de la décision 2022/06 réforme de matériel

Le Comité Syndical a acté les décisions prises par le Président et par délégation.

Le Comité s'est achevé à 10h30.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,



Le Président,

Wilfréd SCHWARTZ

